

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES,
DE L'INTEGRATION REGIONALE ET DES
TOGOLAIS DE L'EXTERIEUR

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



AUTORITE **N**ATIONALE POUR L'**I**NTERDICTION DES **A**RMES
CHIMIQUES
(ANIAC-TOGO)

MOT DU PRÉSIDENT

ATELIER DE PRÉSENTATION DE LA CONVENTION
SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES ET
SA MISE EN ŒUVRE AU TOGO À L'INTENTION DES
FORCES DE DÉFENSE, DE SÉCURITÉ, DES
DOUANES ET DES FORESTIERS

TSEVIE (Hôtel Zanzibar, du 16 au 18 décembre 2020)

Monsieur le Préfet de Zio,

Messieurs les Officiers Supérieurs de l'Armée Togolaise,

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC-TOGO),

Distingués invités et Chers participants en vos rangs et grades respectifs,

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, au nom des Membres de l'Autorité Nationale pour l'Interdiction des Armes Chimiques (ANIAC-TOGO), vous souhaiter la cordiale bienvenue à cette rencontre consacrée à la présentation de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC) et ses obligations aux Forces de Défense, de Sécurité, aux Douaniers et aux Forestiers.

Je voudrais, également vous adresser mes vifs et sincères remerciements pour avoir honoré de votre présence à cette cérémonie qui vise avant tout à faire connaître aux acteurs clés que constituez ici, la Convention et ses dispositions pertinentes, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et l'Autorité Nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC-TOGO) dans une perspective de susciter une meilleure gestion intégrée de la problématique des armes chimiques au Togo.

Permettez-moi de dissiper toute équivoque relative à la notion d'armes chimiques, qui selon la Convention sur l'interdiction des armes chimiques peut s'entendre comme, je cite : « **Tout produit chimique qui, par son action chimique sur des processus biologiques, peut provoquer chez les êtres humains ou les animaux la mort, une incapacité temporaire ou des dommages permanents** » fin de citation.

Alors vous comprenez avec moi que tout produit chimique utilisé dans l'intention de nuire ou utilisé d'une manière inappropriée devient potentiellement une arme chimique.

A cet effet, je voudrais me réjouir de l'importance que revêt ces assises pour notre pays, initiative qui vise d'une part, à offrir une plateforme d'échanges et de compréhension sur l'instrument international de désarmement qui est la Convention et d'autre part, à attirer l'attention des acteurs impliqués dans le contrôle aux frontières et la circulation des produits chimiques au plan national.

Mesdames et Messieurs,

Dès l'antiquité gréco-romaine, les premières « armes chimiques » ont fait leur apparition lors de différents conflits. D'abord rudimentaires (simples poisons tirés de plantes), elles se sont perfectionnées au fil des siècles au même titre que l'armement en général et ont été de plus en plus employées notamment lors de la première guerre mondiale.

A la fin du siècle dernier, les nations ont pris conscience de la nécessité d'interdire l'emploi des armes chimiques avec la mise en place d'un certain nombre de conventions et de protocoles d'accord.

Le dernier acte en date et le plus important est la Convention pour l'Interdiction des Armes Chimiques qui est entrée en vigueur le 29 avril 1997 et qui impose à tous les Etats parties une gestion coordonnée des produits chimiques avec comme principes de base :

- l'interdiction complète de l'utilisation des produits chimiques comme armes chimiques ;
- le régime de vérification des engagements pris au titre de la Convention ;
- le contrôle des produits chimiques aux frontières et à l'intérieur des pays, etc.

A mon sens, ce dernier principe fonde l'importance de cette rencontre, car vous êtes les acteurs publics clés dans le contrôle de la prolifération des produits chimiques et à ce titre l'obligation revient à l'ANIAC-TOGO d'entreprendre ces échanges sur la Convention de concert avec les Forces de Défense et de Sécurité, les Douanes et la Forestiers.

Mesdames et Messieurs,

La rencontre d'aujourd'hui faut-il le rappeler a une importance avérée et mérite une reconnaissance capitale, car loin de rester dans une appréhension restreinte des armes chimiques, d'ailleurs ce que renie toute l'opinion nationale et parfois internationale aux motifs que mon pays n'est pas détenteur de ces types d'armes, nous permet d'avoir une vision panoramique du concept d'armes chimiques qui sont dorénavant intégrés à notre quotidien.

Les produits chimiques sont utilisés dans de nombreux domaines de la vie économique et sociale dans notre pays et méritent à ce sujet, un contrôle adéquat dans l'objectif d'assurer la sécurité et de préserver la santé des populations ainsi que de leur milieu naturel.

Je voudrais pour finir, vous renouveler mes sincères remerciements pour cette mobilisation exceptionnelle autour du délicat sujet du contrôle des produits chimiques, dont les enjeux sont énormes dans nos pays en développement.

Dans cette optique, je puis vous assurer que l'Autorité Nationale ne faillira pas à cet engagement en jouant son rôle et sa partition dans la dynamique nationale et internationale pour la promotion de l'utilisation des produits chimiques à des fins du développement socioéconomique et technique des Etats.

Je vous remercie pour votre aimable attention.